

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc.	Numéro de permis 2019514	Date d'inspection Le 18 janvier 2021
Nom de l'établissement Garderie univers d'enfants II		Numéro de téléphone (506) 864-8377
Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 juin 2021	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, 50% des éducatrices qui travaillent auprès des préscolaires n'ont pas un certificat en Éducation à la Petite enfance ou une formation équivalente selon le ministère. La directrice a un plan établi afin de devenir conforme avec la loi d'ici le 30 juin 2021.			
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	23 oct. 2020	23 oct. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	23 oct. 2020	23 oct. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	22 oct. 2020	23 oct. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

L'exploitante a envoyé VIA courriel les preuves de conformité à l'inspectrice.

Aucune visite de suivi n'a eu lieu.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 octobre 2020

Date

original signé par
Annick Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 octobre 2020

Date